

Nom et coordonnées de l'école : EPU Isle-saint-georges. 9 route de Boutric 05 56 72 68 10  Commune : 33640 Isle saint Georges	<b>PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE 2<sup>ND</sup> TRIMESTRE</b>  Date : mardi 19 mars 2024
---	--

## Circonscription de Talence

### Présents :

**Président(e) - (directeur d'école) : Mme BRIATTE**

**Inspecteur (trice) de l'éducation nationale : Mr SICARD**

Equipe enseignante :	Mme LETABLE (PS/MS/GS/CE1) Mme RODRIGUEZ (CP/CE2)
Le maire ou son représentant :	Mme DAUBANES (maire) Mme CAMBLONG (secrétaire de mairie)
DDEN :	
Invités (personnel municipal,...) :	Mme GERMON (péri-scolaire) Mme CAMBLONG (ATSEM) Mme LURTON (RPE) Mme TESTU (RPE) Mme DE CARVALHO (RPE)

**Excusés :** Mr SICARD (Inspecteur de l'Education Nationale), Mme BATARD (TRS)

***Début du conseil d'école : 18h***

**Secrétaire de séance : Mme LETABLE**

---

Rappel du cadre du conseil d'école.

## EDUCATION NATIONALE

### D) Parcours de l'élève

#### a) Fonctionnement des dispositifs d'aide mis en place pour l'élève et bilan intermédiaire

- les Activités pédagogiques complémentaires (APC) planifiées les mardis et/ou jeudis de 16h30 à 17h30 permettent de travailler en petit groupe un projet spécifique, la lecture ou remédier à des difficultés ponctuelles.
- les Programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) permettent d'aménager les temps d'apprentissage de manière individualisée pour répondre aux difficultés des élèves. Il définit des objectifs ponctuels et les aménagements envisagés et fait l'objet d'un accord entre la famille, l'élève et l'enseignant. Ils sont ponctuels, et réajustés en fonction des besoins. En CM2, les PPRE-Passerelle permettent de faire la liaison avec le collège.
- les Réunions d'équipes éducatives permettent de réfléchir avec l'ensemble de la communauté éducative d'un élève (enseignante, directeur/directrice, parents, psychologue scolaire) aux réponses à

apporter à sa situation spécifique. L'équipe enseignante manifeste le souhait d'inviter la mairie lors des équipes éducatives dès lors que les difficultés de l'enfant dépassent le temps scolaire.

## **b) Présentation des dispositifs de protection de l'enfance**

Au contact quotidien avec les élèves et leurs parents, l'attention portée par les membres des équipes éducatives permet un repérage précoce des situations. Chaque professionnel détenteur d'éléments préoccupants concernant un enfant est sous obligation d'information aux autorités compétentes – article 40 du code pénal.

Le directeur peut organiser une équipe pluridisciplinaire (psychologue scolaire, infirmière et/ou médecin de l'éducation nationale voire la MDS (maison départementale de la solidarité)) qui procédera à une évaluation de la situation pour objectiver les signes d'alerte et déterminer les suites à donner selon les éléments de danger :

- Accompagnement par les services compétents internes ou extérieurs
- Une information préoccupante à la cellule de recueil des informations préoccupantes du département de la Gironde
- Signalement ou parquet de mineurs.

Les parents ou responsables légaux sont associés à la réflexion à toutes les étapes et informés de toutes démarches (sollicitation partenaires, transmission d'écrits) concernant leur enfant sauf si cela est contraire à l'intérêt de l'enfant, notamment en cas de procédure de police ou de justice.

cf. Annexe 1 : circuit de transmission d'une situation d'enfant en danger ou en risque de danger.

En élément isolé, l'absentéisme relève de la procédure PAGODE. Mme BRIATTE rappelle que les enseignantes doivent signaler les absences d'un élève dès lors qu'elles dépassent 4 demi-journées non justifiées.

## **II) Projet et vie de l'école**

### **a) Bilan intermédiaire des projets de classe et des actions communes de l'école**

#### Projets terminés

- **Venue d'une auteure** (Valérie de La Torre) le lundi 13 novembre
- **Spectacle de Noël** : financé par la coopérative scolaire et la mairie
- **Goûter et marché de Noël** : 21 décembre : a permis de récolter 175,67 €
- **Boîte à musique** : avec Marie MEALLET

#### Projet en cours

Les élèves de CM1 et CM2 suivent actuellement et jusqu'au 9 avril un **cycle piscine** chaque mardi matin à Villenave d'Ornon.

#### Projets à venir

- **Musée des beaux-arts** : 6 mai
- **Cap sciences** : 28 mai. Ils viennent à l'école (atelier sur les couleurs pour la classe de maternelle, sur les astronautes pour les cycles 2, et sur les drones pour les CM)
- **Dune du Pilat** : 18 juin
- **Sortie vélo** : 2 juillet – pour les cycles 2 et 3. Parcours de marche pour les maternelles ou de motricité (à définir).
- « **fête du printemps** » + « **Fête des 100 jours** » avec confection de masques et défilé interne à l'école : vendredi 12 avril
- **Fête de fin d'année** : date à définir

Pour le musée des beaux-arts, cap sciences et la dune du Pilat, le financement est prévu à 100% avec la coopérative scolaire pour l'instant (il restera 720€ sur le compte de la coopé). La mairie financera peut-être une partie des bus pour Bordeaux et Pilat ? Lorsqu'elle a été contactée, l'APE a signifié ne pas avoir d'argent à donner à l'école car elle devait acheter le matériel et les lots pour le loto du 24 mars. Peut-être que les recettes du loto permettront d'aider à financer également ces sorties.

## **b) Organisation des liaisons inter-cycles et inter-degrés, conseil école-collège**

### Liaison GS/CP

Il n'y a cette année qu'une seule élève de GS. Pour lui permettre de découvrir sa future classe et les modalités d'activités, des temps d'accueil seront organisés.

### Liaison école/collège

Un Conseil école-collège a eu lieu en début d'année, auquel Mme RODRIGUEZ et Mme BRIATTE ont assisté : retour des évals CP, CE1 et CM1 ; idées de projets de liaison : reconduction des épreuves Eureka maths.

Les élèves iront visiter le collège de Cadaujac courant mai. Cette visite se déroulera sur une matinée puis les élèves prendront leur repas de midi à la cantine du collège.

Une réflexion est conjointement amorcée pour améliorer les conditions d'arrivée au collège (outils commun, rituels communs...).

Afin de nous informer de l'évolution scolaire des élèves entrés en 6e en début d'année, le collège transmet à l'école, leurs premiers bulletins scolaires.

## **c) Organisation de l'accueil des élèves en PS**

Lors de l'admission des élèves, Mme BRIATTE remet à chaque famille un petit « livret d'accueil » avec les grandes lignes des informations les plus importantes à connaître.

Pour permettre aux enfants de découvrir leur future classe et les modalités d'activité, des temps d'accueil seront organisés pour les futurs élèves de petite section. La date reste encore à définir (mois de juin)

## **III) Fonctionnement de l'école**

### **a) Bilan intermédiaire sur la sécurité**

Le second exercice de sécurité incendie sera réalisé avant le 12 avril 2024. Les enseignantes seront prévenues de la date, mais pas les élèves.

Le PPMS (Plan particulier de mise en sûreté) inondation a été réalisé le 5 mars. Tout s'est bien passé, les élèves ont joué le jeu et tout le monde a été calme. L'équipe enseignante a fait remonter le manque de piles pour la radio des maternelles, mais serait-il envisageable que les mater viennent se mettre à l'abris en salle de motricité également ? Mme BRIATTE demande à la mairie s'ils ont connaissance de la raison pour laquelle les maternelles restent dans leur classe. La mairie répond qu'elle ne sait pas pourquoi, mais elle est favorable à ce que la classe maternelle soit avec le reste de l'école dans la salle de motricité.

L'équipe enseignante propose l'achat de talkie-walkies pour faciliter la communication en termes de sécurité, afin de remplacer la corne de brume qui n'est pas entendue par tout le monde, et le sifflet

pour l'intrusion qui n'est ni discret ni sécuritaire pour la personne qui doit siffler. La mairie répond qu'ils ont trouvé le modèle proposé par l'équipe enseignante chez leur fournisseur.

#### **b) Bilan intermédiaire sur la coopérative**

Le marché de Noël a permis de récolter 175,67€

La photo de classe a permis de récolter 265,5€

Le spectacle de Noël a coûté 454€ à la coopérative scolaire, l'autre partie ayant été payée par la mairie.

Il y a, à ce jour, 2079€ sur le compte de la coopérative scolaire.

#### **c) Budgets municipaux**

RAS.

#### **d) Travaux**

RAS.

**MAIRIE**

### **QUESTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES**

Les questions ayant été transmises hors délais, l'équipe enseignante va exceptionnellement y répondre. La prochaine fois, les questions seront demandées avec une date butoire précise de manière à ne pas les recevoir au dernier moment. Ainsi, elle ne va répondre qu'aux seules questions qui en sont vraiment, et ne demandant pas de concertation préalable.

*- La répartition des niveaux dans les classes pour la rentrée prochaine sera-t-elle divulguée avant la fin de l'année ?*

*Question communication de façon plus directe : rappel du cahier de liaison et de son intérêt. Rappel que nous le faisons déjà et de notre organisation personnelle et familiale.*

*- Inquiétude quand à une éventuelle fermeture de classe. Si tel était le cas, comment cela s'organiserait-il ? Quelles sont ou seraient les actions à anticiper ou à mettre en place ?*

Mme BRIATTE répond qu'il est prématuré de parler de ces questions, nous ne sommes qu'en mars, et ce sont des points à l'ordre du jour du 3<sup>ème</sup> conseil d'école. Un rendez-vous est néanmoins fixé demain, le 20 mars, entre Mme DAUBANNES, Mr SICARD, inspecteur de la circonscription, et Mme BRIATTE pour évoquer ce sujet.

*- Les parents expriment le besoin d'une communication plus respectueuse et bienveillante de la part de l'équipe enseignante, et ce, de la même façon pour tous (ton et propos ressentis parfois agressifs et « méchants » envers certains parents et enfants se sentant parfois « pris en grippe » par les enseignantes). En effet, les parents sont attachés à la convivialité et au côté « familial » de cette « petite école de village » et souhaiteraient que cela perdure.*

Cette remarque ne fait pas partie des objets du conseil d'école. L'équipe enseignante propose aux parents qui le souhaiteraient de les rencontrer dans un second temps, à une date qui leur sera proposée ultérieurement.

- *Pourrait-il y avoir un **trombinoscope en début d'année** présentant l'équipe enseignante et les remplaçants affectés ? cela avait été fait par une ancienne équipe et cela avait été apprécié.*

L'équipe enseignante ne peut pas donner de trombinoscope des remplaçants, car par définition ils remplacent et nous ne savons pas à l'avance qui viendra, ni même s'ils viendront. Pour ce qui est de l'équipe enseignante, faut-il vraiment un trombinoscope ? Nous sommes 3 ...

- ***Présentation de l'équipe en début d'année via un trombinoscope ?***

Trombinoscope déjà réalisé par la mairie et présentation de l'équipe de mairie lors de la cérémonie des vœux de Mme le Maire en début d'année.

- *Il y a parfois de nouvelles (jeunes) têtes qui s'occupent ou sont en présence des enfants. Dans le cadre d'une meilleure communication avec les familles il serait appréciable de **savoir qui est au contact de nos enfants et pourquoi** (cahier de liaison, mail par exemple).*

La mairie n'est pas dans l'obligation d'informer les familles de la venue de stagiaires. Elle invite les parents à communiquer avec les agents du périscolaire et à ne pas hésiter à leur poser des questions.

- *Quelles sont les modalités, périodes, conditions d'ouverture du **bac à sable** ?*

Beau temps.

- *Quels sont les **jeux/activités disponibles** et les conditions de mise à disposition ?*

Le bac de jeux évoqué en premier conseil d'école est à disposition des enfants à chaque récréation.

- *Serait-il possible d'**ajouter des activités** à disposition des enfants (coloriages, livres, espace de détente...)?*

L'équipe enseignante n'a pas eu le temps de se concerter sur cette question.

- ***Projet Aménagement de la cour** : est-ce que ce travail amorcé l'an dernier est ou sera poursuivi cette année ? Dispositif NEFLE : où en est le dossier ?*

Ne sera pas fait cette année.

- *Selon les dires de leurs enfants, les parents constatent que dès qu'un problème surgit dans l'enceinte de la cour de récréation, la résultante est ressentie comme punitive : plus de jouets de la maison, plus de roues, plus d'échasses, utilisation des vélos sur désignation et seulement pour les petits, plus de colliers et bracelets autorisés....Ne serait-il pas bénéfique de réfléchir à trouver des solutions aux problèmes? La vie de récréation, c'est la vie en société des enfants. Sont pointées ici, les valeurs qui pourraient être transmises aux enfants sur ces prises de décisions : cohésion, vivre ensemble, autonomie...*

Mme BRIATTE rappelle que ce sont des règles inscrites dans le règlement intérieur de l'école, qui a été voté à l'unanimité lors du premier conseil d'école.

- *Est-ce que les règles d'utilisation de la cour sont prises en concertation avec l'équipe du périscolaire qui utilise aussi cet espace ?*

Oui

- **Question de la sexualité au programme de la prochaine rentrée à partir du CP ? Est-ce que les consignes sont connues ? Quels intervenants ? Supports ?**

C'est un projet de programme. Rien n'est encore acté, ainsi les personnels de l'éducation nationale n'ont encore été destinataires d'aucune information. Cependant, s'il s'avérait que ce le soit, les enseignantes seraient tenues d'appliquer le programme demandé. Si des informations supplémentaires sont souhaitées, le projet de programme est accessible à tout le monde sur le site internet Eduscol.

- *Les devoirs écrits à la maison ont-ils été de nouveau autorisés ?*

Non

- *Les 30 min de sport / jour sont-elles toujours en vigueur ?*

Oui

- *Fête de fin d'année : Date ? Thème ? Les parents se tiennent disponibles pour aider à l'organisation et la préparation.*

L'équipe enseignante n'a pas eu le temps de se concerter.

- *Alarme incendie : Suite aux difficultés remontées par l'équipe enseignante est ce que la mairie a prévu des actions correctives afin d'améliorer le système en place ?*

Cf. III.a)

- *Les parents souhaiteraient connaître à quelle heure précisément commence la garderie. Il a été observé que le groupe peut partir de l'école de façon aléatoire entre 16h35 et 16h45 en fonction de l'heure d'ouverture du portail. Si les horaires sont clairs le matin, ils semblent plus nébuleux pour le soir. A partir de quelle heure la mairie facture-t-elle la garderie aux parents ?*

Les modalités d'accueil et de sortie des élèves sont définies par la circulaire n° 97-178 du 18 septembre 1997 relative à la surveillance et la sécurité des élèves dans les écoles maternelles et élémentaires publiques et par la circulaire n° 91-124 du 6 juin 1991 relative au règlement type départemental. Ce texte prévoit que la sortie des élèves, pour l'enseignement primaire, s'effectue sous la surveillance de leur maître. Cette surveillance s'exerce dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires jusqu'à la fin des cours. Les enfants sont alors soit pris en charge par un service de cantine, de garderie ou d'activités périscolaires, soit rendus aux familles. Au-delà de l'enceinte des locaux scolaires, les parents assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent.

La garderie démarre donc à 16h30 et la mairie facture à partir de cette heure-là. Cela est stipulé dans l'article 2 du règlement du périscolaire que chaque parent a signé à l'inscription de son enfant.

- *Serait-il envisageable d'instaurer un temps en extérieur dans la cour de récréation avant de partir pour la salle des Gravettes ?*

Cela dépend de la météo et de la sécurité en fonction du nombre d'enfants.

- *A partir de ce que nous racontent nos enfants, diverses tentatives (placement des enfants, réorganisation du service, optimisation du temps...) sont expérimentées pour réduire le bruit à la cantine. Est-ce que ces expériences sont efficaces ? Est-ce que cela apporte satisfaction au personnel et aux enfants ? Un observateur est venu récemment : y a-t-il eu des propositions d'actions, ou autres ?*

- **Casques anti bruit** pour les plus sensibles ?

Non car les enfants doivent pouvoir entendre les consignes

- *Faut-il chercher à tout prix à réduire le bruit ?*

- *Création de lien : Un **temps intergénérationnel** a été évoqué il y a quelques temps, pourrait-il être proposé le temps d'un repas, par exemple une fois par mois ?*

Oui, ce sont des choses qui son besoin de temps pour se mettre en place. La mairie a eu des axes de priorités différents et ils ne peuvent pas être sur tous les fronts à la fois. Mais c'est en cours.

-*Sécurité routière : Il est constaté que des parents ne respectent pas les **règles de circulation et de stationnement** aux abords de l'école pour déposer ou récupérer leurs enfants. Est-ce qu'un rappel des règles pourrait être envisagé ?*

Des rappels ont déjà été effectués sans succès.

-*APE : **La communication/liaison entre APE et équipe enseignante** pourrait être améliorée afin de faciliter l'investissement pour la création de projet.*

Demande de précision de la part de la directrice. Madame DE CARVALHO explique qu'il y a eu des problèmes de communications via les mails. Mme BRIATTE répond que l'association peut solliciter des rendez-vous avec l'équipe pédagogique si elles rencontrent des soucis de communication.

**Fin du conseil d'école : 20h**

---

Prochain conseil d'école aura lieu le : 25 Juin

Fait à Isle-saint-Georges, le mardi 19 mars 2024

Le Directeur ou la Directrice,  
Président(e) du Conseil d'Ecole

Le Secrétaire de séance :

Annexe 1 : circuit de transmission d'une situation d'enfant en danger ou en risque de danger.

